

Sans vouloir blâmer ni la législature, ni le gouvernement, qui font de grands efforts pour donner à l'instruction publique toute l'impulsion désirable, j'ai cru de mon devoir d'appeler de nouveau cette année l'attention publique sur un état de choses dont je partagerais en quelque sorte la responsabilité, si je n'en signalais dans toutes les occasions les très graves inconvénients.

Il me semble difficile que ce département, qui n'est certainement pas le moins important de tous les départements publics, puisse demeurer longtemps le seul qui ne dispose point de ressources assurées, et tandis que je ne vois aucun moyen de diminuer les subventions faites aux écoles des diverses classes, et qu'au contraire, tout prenant de l'accroissement, exige également un accroissement de dépenses; il me paraît urgent que la législature garantisse le paiement des sommes appropriées à l'encouragement de l'éducation, indépendamment du revenu des biens des Jésuites.

Ces remarques étaient d'autant plus nécessaires qu'elles s'appliquent à la plupart des sujets qui préoccupent le plus vivement le département et l'opinion publique. L'inspection plus efficace et plus régulière des écoles, la classification des institutions d'éducation supérieure, l'uniformité dans les livres d'école, la construction de maisons d'école convenables, l'introduction de tableaux noirs, de cartes géographiques, de globes, etc., la formation de bibliothèques pour les maîtres et pour les élèves, l'augmentation du salaire des instituteurs, l'établissement d'un meilleur système d'examen pour l'admission à l'enseignement; toutes ces réformes si désirables et plus ou moins liées les unes aux autres, sont presque toutes difficiles à accomplir dans l'état où se trouve les finances du département.

L'inspection des écoles laisse beaucoup à désirer, et c'est l'opinion générale que la plupart des inspecteurs accomplissent négligemment leurs devoirs. Des visites faites à la hâte, hors de la présence des commissaires, des statistiques recueillies fort imparfaitement, des rapports écrits quelques fois sur oui-dire, beaucoup de municipalités négligées et abandonnées sans aucune espèce de visite pendant plusieurs années; voilà ce qu'on m'a représenté de tous côtés à mon entrée en charge, comme étant l'état réel des choses en ce qui concerne la plupart de ces fonctionnaires. J'ai malheureusement eu à me convaincre que cette peinture injuste quant à plusieurs, exagérée quant à la plupart d'entre eux, n'était pas cependant sans quelque vérité dans l'ensemble. Je me suis efforcé d'y mettre ordre autant qu'il était en mon pouvoir et deux destitutions ont prouvé que le gouvernement avait à cœur de forcer ceux qui se sont chargés volontairement d'une tâche aussi importante, à s'en acquitter convenablement. Malheureusement quelques circonstances rendent très difficile la surveillance que je m'efforce d'exercer sur ces officiers. Il est évident que tant que l'on se contentera de se plaindre des inspecteurs en général, sans articuler de griefs particuliers contre aucun d'eux, il sera toujours bien difficile au département de découvrir et de punir leur négligence. Or, ceux même qui vont jusqu'à demander l'abolition de cette charge sont assez souvent les derniers à signaler aux autorités les irrégularités et la mauvaise conduite de l'officier qu'ils veulent atteindre, en privant le pays d'une institution indispensable au fonctionnement de tout système d'instruction publique. Sans doute qu'un noble sentiment éloigne beaucoup de citoyens honorables de tout ce qui pourrait ressembler à un métier de dénonciateur; mais il semble que le courage civil qui consiste simplement à signaler la négligence coupable de fonctionnaires qui ont entre leurs mains le sort de la jeunesse du pays, n'aurait rien qui dût répugner même aux hommes les plus délicats.

(A continuer.)

Revue Bibliographique.

Theory and practice of teaching, or the motives and methods of good School-Keeping, par M. David V. Page, A. M., 1 vol. in-8, New-York, 1856.

(Suite.)

Quiconque se charge de diriger les autres doit d'abord apprendre à se gouverner soi-même; rien de plus juste que cet adage. L'homme irascible est souvent ridicule et ses prescriptions ne lui attirent jamais de respect. Un instituteur emporté ne saurait rendre justice à ses élèves. Qu'il apprenne à maîtriser sa passion, s'il désire se livrer à l'enseignement de l'enfance. L'école mettra souvent sa patience à l'épreuve; mais si les efforts qu'il fait pour dompter son inclination à la colère sont impuissans et que, malgré tout, il veuille embrasser un état qui ne fut jamais le sien, qu'il en soit bien convaincu d'avance, en agissant de la sorte, il tombera dans

la plus grave des erreurs. Qui oserait confier l'éducation de ses fils ou de ses filles à un homme qui n'aurait aucun empire sur ses passions penchans?

Évitez les défauts contraires, c'est-à-dire, l'extrême faiblesse et la frivolité. Il est des instituteurs qui ne peuvent, à cause de cela, se faire respecter de leurs élèves. Quoiqu'ils fassent ou qu'ils prétendent, leur autorité est sans cesse méconnue.

Il en est d'autres qui, moroses de leur nature, croiraient dégrader en montrant de la bienveillance. Non! ce n'est pas ainsi que l'on gagne l'affection des enfans. S'ils n'ont aucun amour pour vous, la discipline que vous prétendez avoir établie dans l'école sera toujours imparfaite.

Il se rencontre des élèves à qui les leçons qu'on leur donne ne profitent que difficilement et dont l'intelligence semble rebelle à tout enseignement; d'autres ont des défauts physiques ou des travers qui provoquent les agaceries de leurs condisciples. La conduite de l'instituteur à l'égard de ces enfans est toute tracée: qu'il se garde bien de faire, devant la classe, des remarques qui blesseraient la sensibilité de ces enfans et surtout usage de ces ignobles épithètes qui devraient être bannies du langage; cancre, tête d'âne et autres paroles de ce genre sont des injures intolérables dans la bouche d'un instituteur. Ne devrait-il pas, ce semble, porter plus d'intérêt à ces enfans qu'à ceux que la nature a plus favorisés et les traiter comme ils le sont par leurs parens, c'est-à-dire, avec la plus grande douceur?

En général, l'on peut ce que l'on veut. La confiance en soi-même est nécessaire à celui qui veut mener une entreprise à fin. Quand l'instituteur se sera convaincu de l'importance de la discipline, il devra songer fermement à l'établir et manifester à ce sujet sa volonté de telle sorte, que ses élèves ne puissent aucunement se méprendre sur ses intentions. S'il doute de l'efficacité des moyens qu'il doit employer pour y parvenir, qu'il renonce à prendre la direction d'une école où l'on aurait déjà connu l'insubordination. L'œil du maître révèle sa faiblesse ou sa force et la finesse de celui de l'enfant ne lui fait que rarement défaut. Mais si, d'un autre côté, il possède la volonté de faire respecter ses prescriptions, et qu'il craint que la tâche qu'il s'impose sera facile à accomplir, qu'il s'en charge sans hésiter; on lui obéira; il en est certain.

Une fois établie, la discipline doit être uniforme, et ne jamais varier; punir aujourd'hui ce que l'on tolérera demain n'est point agir avec sagesse. Un instituteur capricieux ne se fait pas longtemps respecter. Elle doit être juste encore, c'est-à-dire que ses règles s'appliquent également aux petits comme aux grands élèves, aux filles, comme aux garçons. Il y a cependant des maîtres qui feront impérieusement garder le silence à de jeunes enfans et qui permettront les chuchotemens à d'autres beaucoup âgés. Leur conduite en cela est très répréhensible et même digne de blâme. C'est commettre une grave erreur que de contraindre d'alent les plus petits à observer un ordre auquel les plus grands devraient se soumettre les premiers.

L'impartialité la plus rigoureuse devrait aussi présider à tous les actes du maître. Point de favoris; point de préférences auxquelles pourraient donner lieu la position sociale de la famille de l'enfant ou les qualités physiques qui le distinguent des autres élèves. Que le riche et le pauvre soient égaux aux yeux de celui qui les élève et les instruit à la fois. Qu'il se rappelle que l'âme qui possède l'enfant est une noble émanation de la Divinité, et que c'est devant elle et non devant la richesse qu'il doit s'incliner. La pierre précieuse aussi brillante qu'un rayon de soleil, a parfois pour enveloppe une écorce grossière. Qu'il enlève le diamant du lieu où la main de Dieu l'a enseveli et qu'il ne regarde pas comme humiliants les soins qu'il se sera donnés pour le polir.

L'enfance est intelligente et raisonnable; elle aime plus ou moins qu'on l'approuve dans ce qu'elle fait de bien; elle s'affectionne à ce qui l'attache et possède par dessus tout le sentiment du juste et de l'injuste, de ce qui est beau et de ce qui est bon. L'instituteur devrait s'étudier à développer en elle toutes ces qualités.

La première impression que l'on fait sur l'esprit de quelqu'un est toujours la plus durable; que l'instituteur fasse donc en sorte que celle qu'il se fait sur l'esprit de ses élèves lui soit favorable; ils sauront promptement le juger par ses propres actes. Il y aurait donc imprudence de sa part à vouloir être à leurs yeux ce qu'il n'est pas pour lui-même ou pour les autres. La franchise en impose toujours beaucoup plus que le mensonge, même quand ce dernier se couvre du voile spécieux de la vérité.

Des manières impérieuses sont toujours prises en mauvaise part et provoquent ordinairement la résistance.

Le maître doit, autant que possible, tenir les enfans occupés, de peur que l'oisiveté, qui est l'origine de bien des défauts, ne devienne chez eux un goût dominant. Il tirera surtout parti de leur activité naturelle en lui donnant une sage direction.